



IFRAM - INFO

LA LETTRE DU PÔLE D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT DES MÉTAUX

n°15 - mai 2008

Au sommaire :

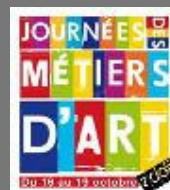
- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Une protection antivibrations pour l'électroportatif
- ▶ Requalification du Contrat Nouvelle Embauche (CNE)
- ▶ Achat et vente de métaux entre professionnels
- ▶ Enquête auprès des fonderies d'art
- ▶ Adopter les bonnes pratiques sur Internet
- ▶ L'agenda des évènements à ne pas manquer !
- ▶ Le coin des sites Internet utiles

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr

Quelques brèves de Fèvres...

▶ Journées des Métiers d'Art 2008

Les prochaines Journées des Métiers d'Art auront lieu du 16 au 19 octobre 2008 à travers toute la France. Ce rendez-vous permet aux professionnels des métiers d'art d'ouvrir les portes de leurs ateliers à tous ceux qui souhaitent découvrir ces métiers, patrimoine français unique au monde, synonyme d'excellence, d'art de vivre et d'innovation. Vous pouvez dès à présent vous associer aux ces journées en vous inscrivant directement sur www.jma2008.fr



Vous serez alors inscrit gratuitement sur le site Internet officiel des Journées des Métiers d'Art. Egalement, la SEMA mettra gratuitement à votre disposition à partir du mois de septembre un kit de communication par l'intermédiaire de votre relais régional.

▶ Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat

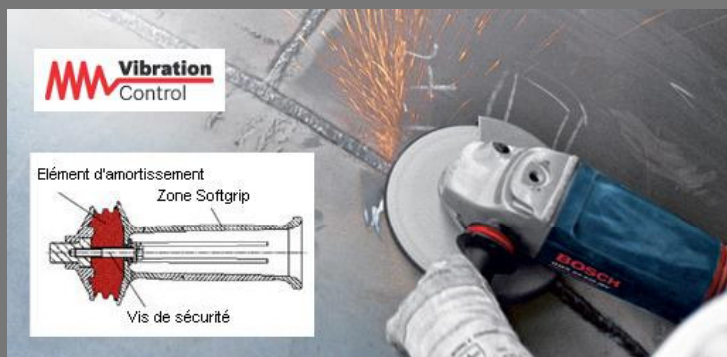
Pour vous aider dans vos démarches en faveur de l'environnement, l'Etat, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et les collectivités locales, ont mis en place des aides financières et des incitations fiscales. Ces propositions soutiennent l'effort que les entreprises artisanales et les TPE consentent à faire pour la maîtrise de l'énergie. Pour plus d'informations, contactez le conseiller environnement de votre chambre de métiers et de l'artisanat ou cliquez loi.

▶ Nouveaux délégués SEMA en régions

Depuis fin 2007, 17 nouveaux délégués de la SEMA ont été nommés en régions. Côté métal, notons l'arrivée de Bruno Vidal, ferronnier d'art, délégué pour les Pyrénées-Orientales, ainsi que celle de Nicolas Salagnac, graveur-médailleur, délégué pour le Rhône. Vous pouvez consulter l'ensemble des nominations sur les autres régions en vous rendant sur le site Internet de la SEMA : www.metiersdart-artisanat.com

Une protection antivibrations pour l'électroportatif

L'emploi d'une meuleuse génère des vibrations transmises de la machine à la main et au bras de l'utilisateur. Une utilisation quotidienne et prolongée peut entraîner des troubles musculosquelettiques. Une exposition quotidienne de plusieurs heures peut provoquer le syndrome vibratoire mains-bras appelé la maladie des doigts blancs (phénomène de Raynaud, qui est un trouble de la circulation sanguine dans les doigts et qui est aggravé par le froid).



Véritable pionnier en matière de réduction des vibrations, Bosch a développé un système appelé «Vibration Control » pour les outils électroportatifs à fortes vibrations tels que les meuleuses angulaires. Il s'agit d'un élément d'amortissement en élastomère intercalé qui assure une réduction des vibrations inégalée jusqu'à 80 %. De plus, cet élément d'amortissement est conçu en fonction de la fréquence de vibrations de la machine et selon la position d'utilisation de l'outil. La réduction des vibrations à l'intérieur de l'outil assure non seulement une utilisation sans fatigue, mais permet aussi des durées d'exploitation plus longues tout en respectant la nouvelle réglementation européenne. En effet, une directive européenne (EN 60745) a été adoptée récemment dont l'objectif est d'évaluer et de réduire les risques causés par l'exposition journalière à d'importantes vibrations sur le lieu de travail, et de prévenir ainsi les maladies. Les employeurs sont donc dans l'obligation de s'assurer que leurs ouvriers ne soient pas trop exposés à un certain niveau de vibrations. Pour des vibrations des bras et des mains, la valeur vibratoire admissible à ne pas dépasser est de 5 m.s^{-2} par journée de travail de 8 h.

Requalification du Contrat Nouvelle Embauche (CNE)

L'APCM alerte les chefs d'entreprises artisanales sur les conséquences de la requalification du CNE. Ce contrat répondait à une demande de simplification et de souplesse des formalités de recrutement de la part des entreprises artisanales, notamment en permettant de s'adapter en cas de retournement conjoncturel. Cependant, l'APCM avait souligné que le CNE était dès l'origine un CDI qui devient, à l'expiration d'un délai de deux ans, un contrat de travail à durée indéterminée de droit commun. En effet, un certain nombre de jugements et l'avis de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) considèrent le CNE comme un contrat normal dès lors qu'aucun licenciement ne peut s'effectuer sans raisons légitimes. Cette analyse se généralisant, l'APCM recommande aux chefs d'entreprises artisanales les dispositions suivantes : ils doivent renoncer dès à présent au recrutement sous CNE ; s'ils devaient avoir recours à un licenciement, ils doivent s'appuyer sur de véritables motifs légitimes. spécifiques.

Achat et vente de métaux entre professionnels

Depuis le mois de mars dernier, une petite révolution a secoué la filière "métal". En effet, la naissance du premier site Internet marchand permet d'unir les vendeurs et les acheteurs de métaux. Actuellement, il existe au sein des entreprises des surplus de métaux en stock mort qui ne sont jamais utilisés et finissent le plus souvent chez les ferrailleurs pour être refondus.

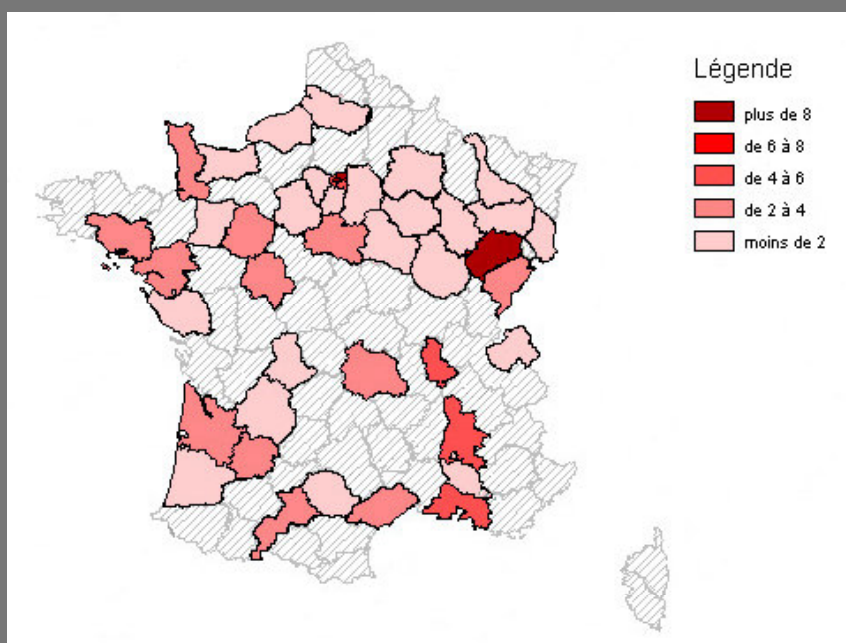


Au total, 112 500 tonnes de métaux sont concernées par cette voie de recyclage. A l'heure du développement durable, cette opération représente une pollution et un rejet de CO2 non négligeable. Hormis l'aspect écologique, ces surplus peuvent être revendus à leur prix réel plutôt qu'au prix de la ferraille. Partis de ce constat, Patrick et Eric Missler ont donc eu la bonne idée de mettre en relation au niveau national les vendeurs et les acheteurs potentiels de ces stocks non utilisés. Toutes les annonces passées sont gratuites et consultables librement, seule la transmission des réponses à une annonce est facturée au vendeur (20 euros). Depuis la machine-outil jusqu'aux profilés, tout peut se vendre sur le site mais pas à n'importe quelles conditions et sans contrôle, pour éviter la transaction des produits volés ou non conformes aux réglementations. www.missler-metal.com

Enquête auprès des fonderies d'art

Pour mieux orienter les actions et les projets de recherche en faveur des fonderies d'art, le Pôle d'innovation pour l'artisanat des métaux a réalisé une enquête permettant de recenser les difficultés et les problèmes auxquels sont confrontés les fondeurs. 116 entreprises artisanales dont l'activité est en rapport avec les métiers d'art (création et restauration) ont été sollicitées. A peine 16% des entreprises contactées se sont prêtées au jeu de répondre au questionnaire, ce qui est très peu. Près de 50 % des entreprises contactées ont dit ne pas être intéressées ou ont répondu n'avoir aucun problème ni aucun besoin particulier. Notons également que plus de 26 % des entreprises ont cessé leur activité ou ont changé d'activité. Ces changements de situations sont dus à un arrêt définitif faute de reprenneur ou de clientèle, ou à une reconversion engendrée par un marché en déclin. Parmi les difficultés rencontrées et les problèmes évoqués les plus cités, hormis le fait de charges trop lourdes à supporter et la clientèle devenue rare soulignés par quasiment tous les artisans, nous pouvons citer :

- le prix des matières premières trop élevé. (19,5 %)
- un problème de personnel qualifié : il y a visiblement problème d'adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences en sortie de formation, ce qui implique généralement une formation propre au sein de l'entreprise. Ceci représente un investissement risqué du fait que l'apprenti ne va pas obligatoirement rester dans l'entreprise, sachant qu'un minimum de 4 ans est requis pour qu'un jeune soit opérationnel et « rentable ». Ceci implique inévitablement la disparition des savoir-faire. (17 %)
- un problème de volume de commande : les quantités utilisées restent faibles par rapport au minimum nécessaire à la commande, par exemple pour les produits chimiques pour les patines. (9 %)
- des équipements trop coûteux et difficile à amortir pour des TPE. (5 %)
- une réglementation contraignante : les normes actuelles considèrent les équipements dans leur globalité et non leur fréquence d'utilisation. Ainsi, un équipement employé occasionnellement est soumis aux même fréquences de maintenance qu'un équipement fonctionnant en continu. La mise en conformité des ateliers pour l'accueil de jeunes apprentis (machines, sanitaires, vestiaires...) semble également poser problème (coûts élevés). Notons finalement l'interdiction de certains produits considérés comme trop dangereux, ce qui nécessite de trouver des solutions alternatives. (5 %)



Répartition géographique des fonderies artisanales

Enfin, chacun a évoqué ses besoins spécifiques liés à sa propre activité. Cela concerne l'approvisionnement et les relations avec leurs fournisseurs (disparition de certaines matières premières, recherche d'informations ou d'un produit particulier, difficulté du SAV à l'étranger, ...), mais aussi la législation entre fondeur et pièce d'artiste.

Adopter les bonnes pratiques sur Internet

Qu'est-ce qu'un nom de domaine ? Comment en obtenir un ? Quelles démarches effectuer et quelles précautions prendre ? A travers des outils pratiques, l'AFNIC et les chambres de métiers et de l'artisanat aident les artisans et les créateurs d'entreprises à adopter les bonnes pratiques sur le dépôt et l'exploitation des noms de domaine reliés à leur entreprise. Deux documents pédagogiques et explicatifs font le point sur l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le choix d'un nom de domaine :



[Tout savoir sur les noms de domaines](#) et [Sept bonnes raisons pour choisir un .fr](#)

Par ce partenariat, l'AFNIC et l'APCM réaffirment l'importance de sensibiliser les petites entreprises aux nouvelles technologies dans une économie où la réactivité et la rapidité des échanges sont devenues cruciales. À propos de l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), il s'agit d'un organisme chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaine .fr et .re, suffixes Internet correspondant à la France et à l'Île de la Réunion. L'AFNIC est composée d'acteurs publics et privés : représentants des pouvoirs publics, utilisateurs et prestataires de services Internet (bureaux d'enregistrement). En savoir plus : www.afnic.fr

L'agenda des événements à ne pas manquer !

• Du 3 mai au 4 mai 2008 : Festival d'Art de la Landogne

L'art au cœur du village. Une exposition de métiers d'art originale et unique en son genre : les exposants sont installés dans des bâtiments typiques des Combrailles (étable, grange, remise, etc...) ainsi que sur la place du village. Près de 50 exposants font découvrir leurs métiers et leurs savoir-faire. Le Bourg, à Landogne.

• Du 16 au 25 mai 2008 : 14^{ème} exposition internationale de ferronnerie d'art

Organisée par l'association Forge Avenir en collaboration avec le syndicat des artisans serruriers des Pyrénées Orientales, exposition présentant les oeuvres d'une trentaine de ferronniers français et catalans. Démonstration de forge en public le week-end du 24 et 25 mai. Cette manifestation a lieu au Fort du Serrat d'En Vaquer à Perpignan. Renseignements : CAPEB 66 - Tél. : 04 68 51 04 00

• Du 17 au 18 mai 2008 : 12^{ème} édition de la fête de la Forge

Organisée en l'honneur du métier de forgeron, cette manifestation propose plusieurs animations : exposition, ateliers pédagogiques, démonstrations... Saint-Martin la plaine (Haute Loire). Renseignements : Guy Piégay - Tél. : 04 77 75 99 34.

• Du 17 au 18 mai 2008 : 18^{ème} édition du Festival du Couteau d'Art

Depuis 1990, les couteliers d'art se donnent rendez-vous à Thiers (63). A cette occasion, un concours doté de 3000 euros récompensera une ou plusieurs créations. Renseignements : CCI de Thiers - Tél. : 04 73 51 66 50

• Du 17 au 18 mai 2008 : Métiers d'Art 20 ans

Saint-Leu Art Expo fête ses 20 ans et accueille pour l'occasion plus de 300 artisans répartis en 11 villages pour constituer la plus grande exposition de métiers d'art de France. Saint-Leu la Forêt (Val d'Oise). Renseignements : Saint-Leu Art Expo, Jean-Louis Jacquelin - Tél. : 01 39 60 00 70 - www.saint-leu-art-expo.com

Le coin des sites Internet utiles

www.bnoa.net

Le réseau des CMA met à disposition ce site entièrement dédié à la transmission des entreprises artisanales. Il s'agit d'un puissant relais de diffusion avec plus de 3000 entreprises à reprendre. Le site offre une mise en contact entre cédants et repreneurs en bénéficiant des savoir-faire et de l'expertise du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Ainsi, les projets de reprises sont diffusés tout en assurant l'intégrité, la fiabilité et la confidentialité des démarches.

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Email : ifram@ifram.fr

